



**Repères :**

**Entrée libre**

**Contact :**

**Service Urbanisme**

03 23 84 86 65

Mardi 6 Décembre 2022 - 18:30

***Bientôt un nouveau règlement pour protéger le patrimoine de Château-Thierry !***

La Ville est couverte, depuis 2006, par une Zone de Protection de Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), outil de protection du patrimoine bâti et paysager.

La révision du document, et sa transformation en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est actuellement en cours.

Cette démarche, menée en concertation avec l'Architecte des Bâtiments, de France doit permettre de mieux protéger et mettre en valeur le patrimoine et d'intégrer les objectifs de développement durable.

**Une réunion publique se tiendra le mardi 6 décembre à 18h30, à l'Hôtel de Ville, pour présenter le projet d'AVAP de Château-Thierry.**

Ce rendez-vous, ouvert à tous, permettra de présenter la démarche, le périmètre de protection étendu et d'échanger sur les règles du futur règlement.

**Emplacement :**

Hôtel de Ville  
16 place de l'Hôtel de Ville  
02400 Château-Thierry

---

**Source URL:**<https://www.chateau-thierry.fr/agenda/reunion-publique-presentation-du-projet-daire-de-valorisation-de-larchitecture-et-du>